

Commune de Beaurepaire (85)

Création d'un bar-tabac

Appel à candidatures cession fonds de commerce



Beaurepaire : une commune en développement



Beaurepaire est une commune dynamique d'environ 2 500 habitants, située en Vendée.

Son emplacement en fait une commune très prisée : 6 km des Herbiers, 25 km de Cholet, 60 km de Nantes et 45 km de la Roche sur Yon.

Située sur l'axe Les Herbiers – Montaigu, à moins d'une heure de la côte Vendéenne et proche du site du Puy du Fou, Beaurepaire dispose d'un potentiel touristique important.

Beaurepaire fait partie de la communauté de communes du Pays des Herbiers, communauté de communes en plein essor.

La commune a connu une évolution démographique importante depuis plusieurs années. La population est plutôt familiale avec une importante proportion de jeunes couples.

Le tissu économique et social compte de nombreux artisans, commerçants, entreprises, professionnels de santé, EHPAD, centre de secours... ainsi que 30 exploitations agricoles. La commune de Beaurepaire est riche d'une quarantaine d'associations sportives, culturelles et diverses.

Beaurepaire est une commune « à bien vivre » !

Redynamisation du cœur de bourg : création d'un bar - tabac

Beaurepaire a pour volonté de dynamiser son cœur de bourg. La commune s'est donc lancée dans un grand projet de revitalisation de ce dernier.

Le centre-bourg est le repère de la commune, il doit aujourd'hui s'adapter aux changements de modes de vie de leurs habitants, pour renforcer son attractivité.

Le nouveau cœur de bourg verra le jour à l'été 2024 (planning prévisionnel) et comprendra l'aménagement d'une place avec la création d'un nouveau bar-tabac, une halle et une terrasse arborée.

L'activité bar-tabac existante jusqu'en février 2022, va donc être délocalisée en plein-cœur de bourg pour préserver ce service de proximité. Suite à la fermeture de l'établissement, la commune a récemment acquis le fonds de commerce et la licence IV.

Esquisse d'aménagement du cœur de bourg



Plan de masse du projet



AODA
Agence
Olivier
Dugast
Architectes

Surfaces de plancher : Réhabilitation : Extensions :
 RDC = 55.03 m² Ouest = 55.58 m²
 R+1 = 24.47 m² Est = 41.00 m²

Plan de masse - ECHELLE : 1/200

Plan rez de chaussée



AODA
Agence
Olivier
Dugast
Architectes

Rez de chaussée - ECHELLE : 1/100

Plan étage



Photos 3D du projet



Fonds de commerce et loyers

La commune de Beaurepaire souhaite céder le fonds de commerce du bar-tabac, dont la mise à disposition du local est prévue à l'été 2024*.

Le prix de cession est de 15 000 €.

La licence IV sera conservée par la commune et sera mise à disposition par le biais d'un contrat de location, au tarif de 240 € HT par an.

Le futur local et sa terrasse seront loués au tarif de 10 740 € HT par an, charges et taxes en sus.

L'investissement mobilier sera à la charge de l'acquéreur.

Activités : bar, tabac, presse, snack, jeux...

Candidature

Le candidat devra remettre un dossier comportant :

- Une présentation du candidat : fournir une lettre de motivation et un curriculum vitae
- Une présentation du projet d'exploitation : stratégie de développement, fonctionnement envisagé, prévisionnel comptable et financier, esquisse de l'aménagement intérieur.

La candidature devra traduire une intention forte et motivée pour acquérir ce fonds de commerce.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie :

Tél : 02 51 91 02 24 ou secretaire@beaurepaire85.fr

**Les candidats ayant un projet de lancement d'une activité bar-tabac en amont de l'été 2024 peuvent prendre contact avec la Mairie de Beaurepaire pour exposer leurs souhaits et projets. Le démarrage d'une activité antérieure à 2024 peut être envisagé sous conditions. Cette possibilité sera évoquée seulement sur rendez-vous.*

Organisation de la sélection et calendrier

Les dossiers de candidature devront être envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la Mairie de Beaurepaire au plus tard le 15 août 2023.

Entretiens de sélection : septembre 2023.